

**ARRETE N° 16/2023**  
**portant interdiction de stationnement**  
**rue des Ecoles**

**Le Maire de DIEUE SUR MEUSE,**

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-2 et L2213-1 ;

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu la demande de M. GODEAU Mickaël en date du 24 février 2023 qui sollicite une interdiction du stationnement rue des Ecoles devant les parcelles cadastrées AC123, 220 et 222 en raison des travaux de construction de la maison individuelle, objet du permis de construire n° 5515422A0009,

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures dans le but de garantir l'accès aux parcelles et la sécurité pendant les travaux,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** A partir du 6 mars 2023 jusqu'à la fin des travaux de construction de la maison, objet du PC n° 5515422A0009, le stationnement de tout véhicule, sauf ceux du chantier, sera interdit le long des parcelles AC123, 220 et 222.

Les piétons devront emprunter le trottoir d'en face (côté n° impairs).

**ARTICLE 2 :** L'interdiction de stationnement sera matérialisée par la pose de barrières métalliques de type Vauban.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par :

- sa publication sur le site internet de la commune ([www.dieue-sur-meuse.fr](http://www.dieue-sur-meuse.fr))
- affichage aux extrémités de la section réglementée
- apposition des panneaux et matériels de signalisation réglementaire.

**ARTICLE 4 :** Ampliation de cet arrêté sera adressée à :

- M. GODEAU Mickaël – 5 Chemin Sous les Carrières – 55320 DIEUE-SUR-MEUSE
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie– Place du Gouvernement – 55100 VERDUN.

Fait à DIEUE-SUR-MEUSE le 1<sup>er</sup> mars 2023.

Le Maire,  
Romuald LEPRINCE.



*« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte étant précisé que le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en recommandé avec accusé de réception : soit par un recours gracieux adressé au Maire soit par un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Nancy – 5 Place de la Carrière – CO 20038 – 54036 NANCY CEDEX –*